

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 21 MAI 2015 A 20 H 15

Présents à la séance : 26

L'An Deux Mil Quinze, le **21 MAI 2015 A 20 H 15**

Extrait affiché le :
22 Mai 2015

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT
Benoit, Maire.

3^{ème} séance 2015.

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALERIO
Philippe, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. CHMIDLIN Stéphane,
M. SALTZMANN Michel, Adjoint, Mme LAVAL Christiane, M. PIERRON Joël,
Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, Mme FLICKER Gisèle,
M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, Mme PANO-WENTZEL Marylène,
M. ROMARY Fabrice, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie,
M. BAUDONNEL David, M. DEMENGE Abel, M. JACQUEMIN Gérard,
M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIERE
Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier Conseillers Municipaux.

Objet : Choix du mode de désignation
des représentants de la Commune au
sein du conseil Communautaire de
la CCVP.

Absentes excusées avant donné pouvoir :

Mme GEROME Line à Mme MICHEL Irène
Mme BOULANGER Annie à Mme VINCENT Marie

N° 39/2015

Absente :

Mme ANDRE Sophie

Secrétaire de séance : M. DEMENGE Abel.

Du fait de l'organisation d'élections municipales partielles à la
Commune de Bionville, après le renouvellement général des conseils municipaux des 23 et 30
mars 2014 ; celles-ci ayant une conséquence sur la composition du conseil communautaire de la
Communauté de Communes de la Vallée de la Plaine ; Monsieur le Maire détaille au Conseil
Municipal les nouvelles règles de désignation des représentants de la Commune au Conseil
Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Plaine par accord local
conformément à la loi n° 2015-264 du 09 mars 2015 ou non avec application de l'arrêté inter -
préfectoral n° 0245/2015 du 12 février 2015.

Ces explications entendues, le Conseil Municipal délibère et décide,
à l'unanimité de ses membres présents et représentés, du mode de désignation des représentants de
la Commune au sein du Conseil Communautaire sans accord local. Les représentants de la Ville
de Raon l'Étape au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la
Plaine seront au nombre de 15 ; 12 pour la liste de la majorité et 3 pour la liste d'opposition. Les 8
représentants actuels restant dans leur fonction.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,